

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine Direction du Patrimoine Culturel Monsieur Thierry WAUTERS Directeur Mont des Arts, 10-13 B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC: AET/2043-0343/06/2018/177 PR (corr.: A. Totelin)

Réf. DU:

Réf. CRMS: BXL30001i_685_PREA_CercleRoyalGaulois

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le 16/02/2022

Objet: BRUXELLES. Rue de la Loi, 5 - Cercle Gaulois Artistique et Littéraire - MASTER PLAN

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 17/01/2022, nous vous communiquons *l'avis de principe* rendu par notre Assemblée en sa séance du 02/02/2022.

Étendue de la protection

Le Cercle Royal Gaulois Artistique et Littéraire est classé comme monument par l'arrêté du 09/03/1995. En outre, il se situe dans le site classé du Parc de Bruxelles, en ZICHEE et le long de l'axe structurant de la rue de la Loi. Les bâtiments sont également repris à l'Inventaire du patrimoine architectural avec l'ancien Waux-hall, le Théâtre Royal du Parc, la galerie et le pavillon d'orchestre.

Historique et description du bien

À l'origine, il s'agit d'un édifice conçu par l'architecte L. Montoyer en 1782 pour abriter le café du Waux-Hall. En 1820, ce monument est loué par la Ville de Bruxelles à la « Société du Concert Noble » qui lui adjoint une salle de bal prestigieuse (salle des Cariatides), suivant les plans de C. Vanderstraeten. À partir de 1871, le bâtiment est loué au « Cercle artistique et littéraire », auquel le « Cercle gaulois » se joint ultérieurement. Le bâtiment est agrandi à l'est en 1882 par un salon de lecture construit suivant les plans de J.-J. Van Ijsendyck, et en 1906 par des galeries couvertes à ossature en fer, œuvre de J. Barbier. Cette galerie sera vitrée en 1960 pour y aménager un jardin d'hiver réalisé par l'Atelier d'architecture S. Jasinski. L'ensemble est imbriqué entre le Théâtre du Parc et le Waux-Hall qui vient d'être restauré (travaux terminés en juin 2017).

Le Cercle Gaulois est donc un ensemble qui a connu – depuis la construction du volume de 1782 abritant la Salle de Lorraine - différentes campagnes de transformations et d'agrandis- sements. Cela se manifeste par la coexistences de styles architecturaux et de décors diffé- rents, caractéristiques des différentes époques de transformations.

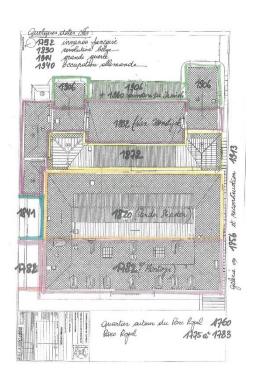


Fig. 1. Phases de construction des bâtiments constituant aujourd'hui le Cercle Royal Gaulois.

Illustration issue du dossier de demande.



Historique du dossier

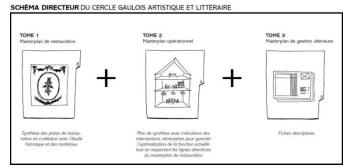
Depuis plusieurs années, la CRMS plaide pour que les travaux à entreprendre dans le Cercle Gaulois Artistique et Littéraire, reposent sur un schéma directeur (Masterplan) basé sur une étude historique et matérielle approfondie ainsi que sur une documentation suffisante permettant des restitutions, restaurations et nouvelles interventions dans les règles de l'art et dans le respect du patrimoine classé.

L'élaboration du présent Master plan constitue une réponse à ces demandes formulées plusieurs fois par la CRMS. Une réunion de présentation du Masterplan s'est tenue en date du 24/03/2021 et une visite des lieux a été organisée en date du 10/05/2021, en présence du Maître d'ouvrage, de l'auteur de projet, de la CRMS et de la DPC.

Analyse de la demande

La structure du Masterplan du Cercle Gaulois s'inspire de celle de l'Hôtel communal de Saint-Gilles. Il s'articule en 3 volets :

- <u>Tome 1 Masterplan de restauration</u>. L'objectif de ce premier tome est de définir une philosophie de restauration du bâti;
- Tome 2 Masterplan opérationnel. Ce second tome concerne les aspects programmatiques, relatifs à l'usage actuel et en devenir du bâtiment, et a pour objectif la définition d'une vision programmatique cohérente du bien, en adéquation avec sa valeur patrimoniale;
- <u>Tome 3 Masterplan de gestion ultérieure</u>. Ce tome constitue un outil informatif concernant les interventions ultérieures, présenté sous forme de fiches (une fiche par local).



TOME 1. MASTERPLAN DE RESTAURATION

L'objectif de ce 1^{er} tome du Masterplan est de définir une philosophie de restauration du bâti. Cette dernière s'appuie sur des données objectives : relevés de la situation existante, inventaire des matériaux et techniques de construction, description de l'état sanitaire du bien, et enfin étude de l'état de droit du bien. Couplées à l'étude historique présentée en début de tome, ces données ont permis à l'auteur de projet d'attribuer à chaque partie du bien une valeur patrimoniale (aucune, moyenne, grande) et une période de référence, et enfin de proposer des pistes d'intervention.

1. Etude des matériaux et des techniques de construction

Les divers matériaux constructifs utilisés sont identifiés sur plans et/ou élévations, pour chacune des catégories suivantes :

- revêtements de sol intérieurs ;
- plafonds;
- contre-lanterneaux;
- finitions de parois intérieures ;
- toitures ;
- façades;
- abords.



Sur la page en regard de chaque plan/élévation, et pour chaque catégorie de matériaux, des photos illustrent les informations relevées.

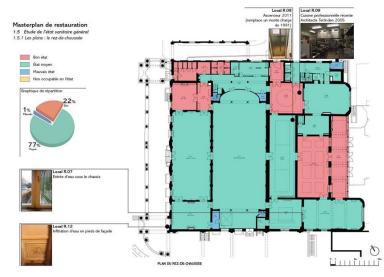


Ci-dessus : étude des colonnes – exemple pour la Salle des Cariatides

2. Etude de l'état de droit

Cette section liste tous les permis notifiés depuis le classement du bien, et en repère l'objet sur plans et/ou élévations.

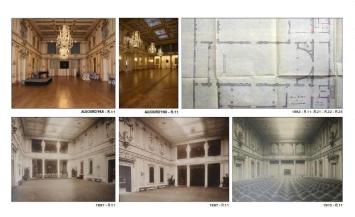
3. Etude de l'état sanitaire



L'auteur de projet propose de classer les toitures, chaque local, les façades, et les abords dans l'une des 4 catégories suivantes : bon état, état moyen, mauvais état, ou non occupable en l'état. Quelques photos plans/élévations regard des illustrent l'état général de chaque élément, les éventuelles et pathologies relevées. Les plans/élévations mentionnent également les interventions récentes le cas échéant.

Ci-dessus : exemple de description de l'état sanitaire du bien, pour le rez-de-chaussée

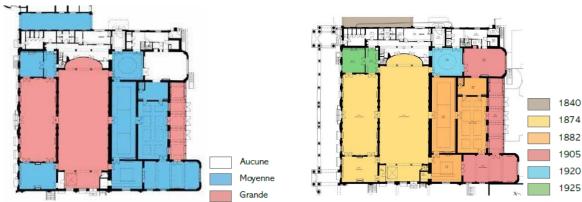
4. Philosophie de restauration



La philosophie de restauration pour chaque local est définie en fonction de sa valeur patrimoniale, et de la période de référence qui lui est attribuée. Le tome 1 du Master Plan se conclut par une proposition de pistes d'interventions pour chaque local, les façades, les toitures, et les abords.

Pour chacun de ces éléments, une fiche synthétise les informations présentées dans les sections précédentes : état sanitaire, valeur patrimoniale, époque de référence, description dans la configuration relative à l'époque de référence (illustrées de photos).

Ci-dessus : fiche présentant de manière synthétique toutes les données concernant la Salle des Cariatides



Ci-dessus : représentation sur plan de la valeur patrimoniale et de la période de référence des pièces du RDC

Par exemple : la Salle des Cariatides est la salle emblématique de la deuxième période de construction. Son enveloppe, les pilastres décoratifs d'ordre ionique et corinthien, et les cariatides en sont de l'époque d'origine (1820). Ce décor néoclassique d'origine est complété en 1873 – 1874 par une profusion de décors (ornements moulurés et sculptés, miroirs,...) de style Napoléon III. C'est également à cette époque que la fausse voûte en berceau surbaissé d'origine disparait, au profit d'un plafond à compartimentage percé d'une grande verrière centrale. Cette profonde mutation, attribuée à l'architecte Wynand Janssens, confère à la salle un aspect cohérent et prestigieux, pratiquement inchangé à ce jour. La conservation du volume et des décors d'origine, permettent d'attribuer à cette salle une grande valeur patrimoniale. Sa période de référence est fixée à 1873-1874.

TOME 2. MASTERPLAN OPÉRATIONNEL

Le deuxième tome du Master Plan concerne les aspects programmatiques, relatifs à l'usage actuel et en devenir du bâtiment. Il a pour objectif la définition d'une vision programmatique cohérente du bien, en adéquation avec sa valeur patrimoniale. Pour ce faire, une première section détaille les activités actuelles du Cercle, et celles qu'il souhaiterait développer. Suit une analyse objective du fonctionnement du bâtiment en ce qui concerne l'occupation des locaux, ses accès et l'usage des espaces extérieurs.

Le Master Plan opérationnel analyse ensuite l'adéquation des fonctions existantes avec :

- la valeur patrimoniale des espaces qui y sont dédiés ;
- les exigences relatives aux accès PMR, au confort d'usage, à la stabilité, à la lutte contre les incendies...

En guise de synthèse, le Master Plan opérationnel liste les interventions à mener, sous forme de recommandations, afin de parvenir à un état que l'on pourrait qualifier d'« optimal » en termes d'utilisation du bâtiment. Enfin, un phasage des interventions soigneusement étudié est proposé : 3 d'ordre catégories d'interventions (restauration, interventions sanitaire, développement programmatique), suivant chacune leur propre chronologie sont identifiées, et localisées sur des plans schématiques.



Nº Local: R.11 - R.21 à R.23 - 1.21 à 1.25

Valeur patrimoniale: grande

Etat sanitaire: moyen

Période de référence: 1874

Affectation de référence: grande salle - arrière scène - tribune - orchestre

Affectation actuelle: salle événementielle

Configuration 1873 - 1874 :

- · Un plafond à compartimentage, percé d'une verrière centrale, sur toute sa longueur, sous lanterneau continu. Les compartiments latéraux ap-
- On pision à compartinentage, perce u une veriene centrale, sui foute sa fongueur, sous la literinea continuir. Les compartinents laterature paraissent, fermés par des panneaux ornés d'une rosace centrale, pour ceux en forme de losagnes de la l'époque pour les lieux prestigeux: miroirs aux encadements ouvragés, frontons brisés courbes sur consoles au-dessus des portes, motifs sculptés et en reliefs rehaussés de dorure, mêlant putit, rinceaux, guirlandes végétales, trophées, cartouches, espagnolettes et feuillés d'acanthe)
 A l'extrémité sud c'est-à-dire du côté de la tribune de l'orchestre la paroi de l'hémicycle est entièrement supprimée au profit de la création
- d'une véritable scène, nécessaire à la diversification des activités à venir (spectacles, théâtre, concerts, conférences, etc.), entraînant la dispari
- tion de la cage d'escalier et du refuge de ce côté du bâtiment. La scène proprement dite est dotée d'un proscenium à emmarchements À l'extrémité nord, l'hémicycle est maintenu, et percé d'une porte en relation avec le nouveau dispositif d'entrée de l'établissement Plafonniers et appliques à globes Parquet d'origine en chêne sur plancher structurel en bois

Pistes d'interventions :

- Restitution d'une arrière scène coté sud, sous la tribune d'orchestre
- Restitution des fenêtres sur la façade sud, au rez et au 1º étage Remise en place de la courbe d'origine dans les deux tribunes et connection à la fenêtre centrale en façade sud et nord Restauration du décor selon études stratigraphiques à réaliser
- Restauration du faux-plafond et du contre-lanterneau selon la configuration de 1874(éléments vitrés centraux) Etude de l'éclairage artificiel

1. Activités du Cercle

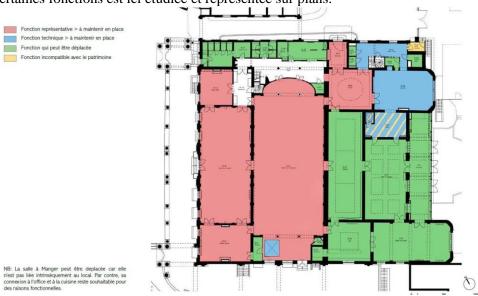
Cette section liste les activités actuelles du Cercle, et celles qu'il aimerait développer.

2. Analyse du fonctionnement du Cercle

Cette section présente une analyse objective du fonctionnement du bâtiment en ce qui concerne l'occupation des locaux (repérage des affectations des espaces intérieurs, par type d'utilisateur), ses accès et l'usage des espaces extérieurs.

3. Analyse de l'adéquation des fonctions avec la valeur patrimoniale

La possibilité, ou la nécessité (pour cause de non-compatibilité avec la valeur patrimoniale du local) de déplacer certaines fonctions est ici étudiée et représentée sur plans.



Ci-dessus : présentation sur plans de l'ancrage des différentes fonctions pour les locaux du rez-de-chaussée

4. Analyse des problématiques liées à l'occupation

Cette section identifie les problématiques liées à l'occupation, suivant différents aspects :

- accès PMR;
- Siamu;
- Stabilité;
- confort d'usage;
- énergie ;
- entretien.







3. Marquage emplacement parking

Ci-contre : inventaire et repérages sur plans des problématiques liées aux aspects PMR

5. Synthèse des actions à mener

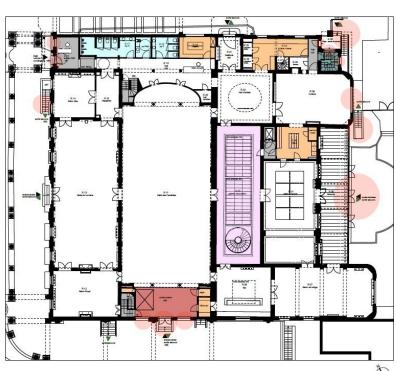
En conclusion, le Master Plan opérationnel décrit les interventions à mener, selon les différentes thématiques programmatiques :

- actions à mener concernant les circulations (dont, installation d'un ascenseur) ;
- actions à mener portant sur les commodités ;
- actions à mener pour optimiser les locaux occupés par l'administratif;
- proposition d'un étage résidentiel sous les combles (niveau actuellement sous exploité) ;
- maison du personnel : proposition de rassembler tous les locaux du personnel dans un même endroit (maison du limonadier) pour optimiser le fonctionnement interne du Cercle ;
- actions à mener au niveau des sous-sols : optimisation de leur exploitation sous exploités, et traitement des problèmes d'humidité ;
- rez-de-chaussée évènementiel : ces locaux sont avant tout appelés à être restaurés ;
- étage littéraire : proposition de construction d'une extension pour développer davantage selon le souhait du Cercle ses activités littéraires ;
- actions à mener au niveau du restaurant et de ses fonctions gravitaires.

6. Plans et schéma récapitulatifs

Les diverses actions listées dans la section précédente sont représentées de manière synthétique sur plans et schémas, ce qui permet de se faire une idée assez précise du bâtiment, si toutes les interventions proposées devaient être réalisées.





Ci-dessus : plan récapitulant et localisant toutes les actions à mener au rez-de-chaussée

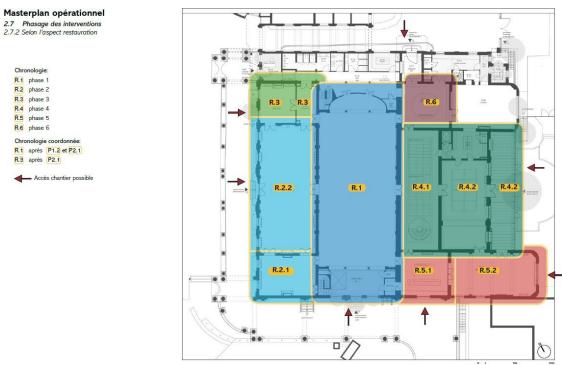
7. Proposition de phasage

Un phasage des interventions est proposé, représenté sur plans et élévations, et scindé en trois catégories, qui suivent chacune leur propre chronologie.

Les interconnexions entre ces 3 catégories (nécessité de réaliser telle ou telle intervention d'une autre catégorie avant de réaliser une intervention donnée) sont prises en compte et mentionnées sur les plans/élévations :

- Interventions relatives à la restauration ;
- aspect sanitaire : la priorité est mise sur les zones en très mauvais état, qui nécessitent des interventions assez rapides ;
- développement programmatique : l'aspect lucratif de certaines activités du Cercle (restaurant, futur étage littéraire) est pris en compte, de manière à ce que le Cercle puisse maintenir ses activités, et continuer à financer les diverses campagnes de travaux.

Au-delà de ces trois aspects, le Master Plan opérationnel fournit des indications sur le degré d'urgence de toutes les interventions envisagées, et ce toutes catégories confondues.



Ci-dessus : phasage proposé pour les interventions relevant de la restauration, pour le rez-de-chaussée

TOME 3 - MASTERPLAN DE GESTION ULTÉRIEURE

Ce tome constitue un outil informatif concernant les interventions ultérieures, présenté sous forme de fiches (une fiche par local). Chaque fiche présente un plan de repérage du local concerné, ses données spatiales, une brève description des divers éléments constructifs, sa valeur patrimoniale, la période de référence choisie et quelques photos.

Les pistes d'intervention relevant de la restauration y sont également résumées.

<u>Avis</u>

Le Masterplan du Cercle Gaulois présente un ensemble de recommandations, basé sur des études et relevés, dont le but est de parvenir à cadre d'action pour le bâtiment, tant du point de la mise en valeur du patrimoine, que du point de vue opérationnel. La CRMS félicite la méthodologie exemplaire et la rigueur de cet outil, ainsi que la clarté avec laquelle les informations sont présentées. Elle estime que ce Masterplan permettra une gestion intelligente et raisonnée du Cercle sur le long terme et constituera un excellent support pour fonder les choix d'intervention et élaborer les des futures demandes de permis uniques. A noter que les propositions, à ce stade, sont étayées par des schémas et notices explicatives, mais ne vont pas jusqu'aux niveaux de détails requis pour une demande de permis unique.

Parmi les interventions potentiellement impactantes, on peut citer la création de l'étage littéraire, et l'installation d'un ascenseur. Bien qu'elles ne soient, à ce stade, pas encore décrites avec le niveau de détails que requiert une demande de permis unique, il est permis de penser – à l'étude des documents graphiques présentés – qu'elles seront compatibles avec les espaces à haute valeur patrimoniale sera.

La CRMS rend donc un avis favorable et formule les remarques ponctuelles suivantes :

- Le Masterplan présente un instantané du bâtiment, à l'instant 'T'. Au gré des futures demandes de permis, il sera enrichi et amendé (études stratigraphiques, sondages supplémentaires, découvertes en cours de chantier...). La CRMS recommande donc de dater chacune des pages du document, et de proposer des directives claires pour l'insertion des futurs ajouts ;
- Le Masterplan résout un certain nombre de problématiques liées à la prévention incendie. Par exemple, un nouvel escalier de secours (manquant aujourd'hui) est proposé. Il en résulte une modification des chemins de fuite. Dans l'attente d'une demande de permis portant sur les aspects liés à la prévention incendie, une pré-validation par le SIAMU serait souhaitable. Toute modification demandée par le SIAMU pourrait en effet avoir des répercussions sur d'autres interventions planifiées, et sur les phasages. La demande d'avis SIAMU préalable a d'ores et déjà été faite, mais malheureusement, le Cercle n'a pas encore pu obtenir cette pré- validation de la part du SIAMU, malgré ses nombreux rappels. La CRMS demande donc d'être tenue au courant de la situation, et rappelle qu'avec la DPC, elle se tient à la disposition du Cercle et de l'auteur de projet pour être présente lors de la visite de l'officier

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE Secrétaire

S. DE BORGER Vice-Président

Copie à:

atotelin@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels